

Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

ADOPTION DU REGLEMENT D'EMPRUNT 21-153 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA ROUTE MCLAREN ET LA ROUTE MACNIDER

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 7 juin 2021, un règlement portant le numéro 21-153 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider. les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal. Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 8e jour du mois de juin 2021.

Stéphane Marcheterre Directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE TO RESIDENTS OF METIS -SUR-MER

ADOPTION OF REGULATION OF BORROWING 21-153 DECREEING AN EXPENSE AND BORROWING FOR PAVING WORK ON RUE MCLAREN ROAD AND RUE MACNIDER

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and secretary treasurer that the municipal council of Métis-sur-Mer adopted, on June 7, 2021, Regulation of borrowing 21-153 decreeing an expense and borrowing for paving work on rue McLaren Road and rue MacNider. Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality.

This By-Law comes into effect in accordance with the Law.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this 7th day of June 2021.

Stéphane Marcheterre Director General and secretary treasurer